

DÉROULEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS (CPO) :

La mise en œuvre des deux précédentes Conventions de Partenariat et d'Objectifs résulte d'une collaboration étroite entre les services de la Région et l'ARPARA qui encadre les dépôts de dossiers selon les étapes annuelles suivantes :

1. Programmation des actions et montage des dossiers par les SAAPL ;
2. Saisie des dossiers et des pièces administratives sur l'outil de la Région « Portail Des Aides » (PDA) par l'ARPARA et accompagnement technique des SAAPL ;
3. Passage des dossiers en commissions permanentes (CP) de la Région pour examen et validation des projets techniques et budgétaires par les élus ;
4. Réunions du comité technique constitué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARPARA, les 12 fédérations départementales de pêche, MRM et LOGRAMI pour assurer le suivi technique de la CPO, ses modalités d'attribution et définir la programmation annuelle.

La Convention de Partenariat et d'Objectifs (CPO) s'accompagne de [rendez-vous institutionnels](#) entre le Président de Région Laurent WAUQUIEZ, Philippe MEUNIER, Vice-président délégué notamment à la pêche, et d'autres représentants tels que Brice HORTEFEUX, conseiller régional, et les structures associatives de pêche et de protection du milieu aquatique du territoire.

[Des visites de terrain, des inaugurations de chantiers et des rencontres officielles](#) permettent ainsi à la Région Auvergne-Rhône-Alpes de suivre le bon déroulement de la CPO et l'avancée des actions engagées et menées par les SAAPL :



Congrès de l'ARPARA à Montélimar dans la Drôme (26), mai 2022



CNPL, à Courmon - Puy de Dôme (63), janvier 2023



Congrès de l'ARPARA au Puy en Velay en Haute-Loire (43), juillet 2021



Inauguration du chantier de restauration aux Clavaux en Isère (38), juillet 2020



Inauguration d'un abri pêche réalisé sur le plan d'eau d'Arfeuilles dans l'Allier (03), mai 2022



Inauguration du chantier de restauration du ruisseau des Glaires, en Savoie (73), septembre 2021



La mise en place des deux CPO depuis 2017 ont permis la réalisation de plus de 350 actions en faveur du milieu aquatique et de la pêche. Cette collaboration dans le temps permet une meilleure (re)connaissance du rôle des structures associatives de la pêche de loisir dans la sphère publique.

Nicolas BOIDIN
Coordinateur régional à l'ARPARA

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2023-2025 : UN RENOUVELLEMENT DU "PLAN PÊCHE ET MILIEUX AQUATIQUES" VOTÉ PAR LA RÉGION

Un nouveau plan régional de 3 millions d'euros en faveur de la pêche a été adopté par les élus, réunis les 9 et 10 mars 2023 en assemblée plénière.

Suite au bon déroulement et à l'atteinte des objectifs des deux précédentes Conventions de Partenariat et d'Objectifs mises en place depuis 2017, les élus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont voté, à l'unanimité, le renouvellement de la coopération entre les Structures Associatives Agréées pour la Pêche de Loisirs (SAAPL) et la Région.

Le 3^e Plan Pêche et Milieux Aquatiques est désormais lancé avec l'élaboration de la Convention de Partenariat et d'Objectifs (CPO) pour la période 2023-2025 avec une aide accordée de 3 millions d'euros. Ce soutien financier et partenarial à la pêche de loisir s'organise autour de 4 grands enjeux de préservation et de développement prenant en compte les préoccupations liées au changement climatique.



« Je tiens à remercier nos associations de pêche et de protection du milieu aquatique pour leur travail et leur action extrêmement impliquée et engagée sur nos territoires. Nous avons créé depuis 2017 ce partenariat en confiance, avec une action que nous avons voulu inscrire sur la durée. Nous sommes l'une des seules Régions à avoir installé ce partenariat durable, avec les fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique. C'est une grande fierté pour notre Région. »

Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Le Président Laurent Wauquiez a décidé, en 2017, de faire confiance aux fédérations de pêche en nommant un Vice-Président délégué à la Pêche. Depuis, nous avons mis en place, ensemble, deux Plans Pêche et Milieux Aquatiques : de 2017 à 2019 puis de 2020 à 2022. Deux Conventions de Partenariat et d'Objectifs (CPO), conduites en collaboration étroite entre les services de la Région et l'ARPARA, se sont réalisées avec des résultats probants et constructifs pour notre territoire.

Depuis 6 ans, ce sont 6 millions d'euros qui ont été investis pour la pêche de loisir et la protection du milieu aquatique, permettant ainsi de faire rayonner la richesse de nos lacs, plans d'eau, rivières et fleuves du territoire.

Les Structures Associatives Agréées pour la Pêche de Loisir (SAAPL) ont su montrer leur capacité à mobiliser les subventions pour notamment protéger la biodiversité, restaurer

les milieux, favoriser l'accès à la pêche aux personnes à mobilité réduite et mener des études scientifiques d'envergure régionale sur les populations piscicoles et astacicole.

Compte tenu de cette réussite effective des deux précédentes CPO, le Président Laurent Wauquiez a décidé de renouveler sa confiance et la mobilisation de la Région pour les années 2023/2025 en validant une 3^{ème} Convention de Partenariat et d'Objectifs.

Merci aux SAAPL du territoire pour leur engagement au service des Auvergnats et des Rhônalpins.



Philippe MEUNIER
Vice-président délégué à l'aménagement du territoire, aux relations internationales, à la chasse, à la pêche, au bois, à la forêt, aux associations patriotiques et aux anciens combattants.



Conception : ARPARA (2023) - Impression : IML Communication - IMPRIM'VERT Papier 100% PEFC
Photos ARPARA / Naturofilm / Région Auvergne-Rhône-Alpes

Ne pas jeter sur la voie publique

PLAN PÊCHE ET MILIEUX AQUATIQUES

CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2017 À 2022 : BILANS POSITIFS & RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT EN 2023.

L'engagement d'un 3^e partenariat, initié en 2017, est désormais acté entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Association Régionale Pêche Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA). La reconduction de l'aide financière de 3 millions d'euros accompagne les actions des structures associatives pour le développement du loisir pêche et la préservation du milieu aquatique.

Depuis le 9 février 2017, l'Association Régionale Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) anime et coordonne le « Plan Pêche et Milieux Aquatiques ». Il a été renouvelé entre 2020 et 2022 puis récemment reconduit pour la période 2023-2025.

Ces « Plan(s) Pêche et Milieux Aquatiques » sont élaborés en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le SRADDET a pour objectif de prendre en compte la biodiversité et la continuité écologique dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement portés par l'Etat et les collectivités locales. Il vise notamment à garantir la libre circulation et le cycle de vie des espèces animales et terrestres et le bon état écologique des cours d'eau et des lacs.

C'est sous la forme d'une « Convention de Partenariat et d'Objectifs » (CPO) que l'ARPARA, les 12 fédérations départementales de pêche adhérentes et les 2 associations de protection des

poissons migrateurs majoritaires (MRM et LOGRAMI) ont bénéficié d'un soutien financier partagé de 6 millions d'euros, échelonné sur 6 ans entre 2017 et 2022, pour mettre en œuvre des actions concrètes autour de 4 thématiques prioritaires :

- Améliorer les connaissances liées à la préservation et à l'amélioration de la biodiversité,
- Restaurer les milieux aquatiques et les aménagements halieutiques,
- Coordonner la communication du tissu associatif régional,
- Sensibiliser et informer le grand public sur le patrimoine piscicole, les milieux aquatiques, et le développement de la pêche de loisir.

Cette nouvelle convention de 3 ans (2023-2025) réaffirme la reconnaissance des structures associatives agréées pour la pêche de loisir (SAAPL) dans l'aménagement du territoire, ainsi que dans la défense et la gestion du milieu aquatique en Auvergne-Rhône-Alpes.



© NATUROFILM

LES 2 CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS EN CHIFFRES...

354 actions réalisées
164 actions entre 2017 et 2019 et
190 actions entre 2020 et 2022 pour
un montant global de travaux de
près de **15 millions** d'€.

5.5 millions d'€ d'aides sur 6 ans
pour PRÉSERVER le milieu aquatique
et DÉVELOPPER le loisir pêche

Un soutien de **30%** à **80%**
porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en
INVESTISSEMENT et/ou en FONCTIONNEMENT.

1^{ÈRE} CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS

2017 | 164 actions sur 3 ans
2019 | 7.5 millions d'€ de travaux
2 680 000 € d'aides de la Région

2^{ÈME} CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS

2020 | 190 actions sur 3 ans
2022 | 7.3 millions d'€ de travaux
2 800 000 € d'aides de la Région

61 parcours aménagés
75 sites restaurés
125 études menées
93 actions de sensibilisation

“ La CPO est un soutien financier et une marque de confiance importante de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour mener nos missions. Elle permet aux fédérations de réaliser de nombreux travaux d'envergure sur le milieu aquatique.

Nous pouvons être fiers des réalisations. Avec le renouvellement de ce dispositif en faveur de la pêche de loisir, nous poursuivons notre travail et notre collaboration ambitieuse avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Alain LAGARDE
Président de l'Association
Régionale pour la Pêche
en Auvergne-Rhône-Alpes
(ARPARA)

2017-2019 // 1^{ÈRE} CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS "PLAN PÊCHE ET MILIEUX AQUATIQUES" : EXEMPLES D'ACTIONS DES SAAPL

62 actions
connaissance pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité

La Fédération de pêche de la Haute-Loire a mis à jour en 2017 et 2018, son PDPG. Ce plan de gestion technique départemental détermine l'état du milieu aquatique, diagnostique les facteurs influents ou perturbants pour la ressource piscicole et propose des mesures adaptées pour le milieu, sur le long terme.

L'Association LOIRE GRANDS MIGRATEURS a évalué, 10 ans après une 1^{ère} étude, la continuité écologique au regard de la remontée des saumons sur le bassin versant de l'Allier. L'objectif? Identifier, via radio-marquage, l'efficacité des dispositifs de franchissement et quantifier le retard des flux migratoires provoqué par les ouvrages étudiés.

68 actions
travaux d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques

La Fédération de pêche de l'Ain, a réalisé des aménagements pédagogiques (10 panneaux) et d'accueil (bancs et tables) du plan d'eau du Châtelet du bois afin d'exposer au public les espèces présentes et faciliter la pratique.

La Fédération de pêche de Savoie, a restauré un réservoir biologique sur le ruisseau des Blachères abritant une population de truites dites de souche méditerranéenne. Les travaux ont consisté à implanter des banquettes minérales

et végétalisées, seuils de fond et amas de blocs afin de créer un milieu favorable à la migration et circulation de l'espèce.

La Fédération de pêche de l'Isère, a réalisé en 2019 un ponton pour l'accès au site de pêche du plan d'eau des Perrières, pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). L'accessibilité du loisir pêche est une priorité dans le projet global de développement de la pratique.

34 actions
animation et valorisation du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques

La Fédération de pêche du Rhône et de la Métropole de Lyon lance en 2017, un projet de valorisation du patrimoine piscicole, de l'action des pêcheurs et d'information sur les milieux aquatiques auprès du grand public. Des actions d'éducation à l'environnement, de sensibilisation et supports d'information sont réalisés.

La Fédération de pêche du Puy de Dôme crée, en 2017, un pôle départemental d'initiation pêche nature. Animations découvertes, journées portes-ouvertes et Ateliers Pêche Nature sont ainsi développés sur l'ensemble du territoire.

La Fédération de pêche de Haute-Savoie met en place, en 2019, un parcours didactique à visée pédagogique. Ce parcours à destination de tous les visiteurs et des pêcheurs est situé sur le parcours de pêche du Foron de Fillinges.



2020-2022 // 2^{ÈME} CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS "PLAN PÊCHE ET MILIEUX AQUATIQUES" : EXEMPLES D'ACTIONS DES SAAPL

63 actions
connaissance pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité

La Fédération de pêche de l'Ardèche a porté en 2020, dans le cadre d'un Plan National Action Apron 2020-2030, une étude de détermination des préférendums d'habitats de l'Apron, espèce en danger d'extinction. Il est nécessaire de connaître les caractéristiques d'habitats de cette espèce pour estimer l'effet des aménagements en rivière sur une population d'aprons.

La Fédération de pêche de l'Allier a acquis en 2021, des enregistreurs thermiques dans le cadre d'une étude du régime thermique sur la rivière Sioule. Cette étude a pour objectif d'évaluer l'influence de la température sur la biodiversité piscicole, et les effets du réchauffement de l'eau notamment en fonction des seuils présents sur le cours d'eau.

60 actions
travaux d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques

La Fédération de pêche de la Drôme a engagé, en 2020, un projet de restauration de la continuité écologique du ruisseau de Chapiat. L'ambition reste la préservation du patrimoine halieutique en restaurant les fonctionnalités écologiques du cours d'eau sur 1.2 kilomètres.

La Fédération de pêche de la Loire a réalisé, en 2022, des travaux de renaturation et d'aménagements spécifiques du cours d'eau du Sagnat afin de recréer des zones d'habitats favorables pour les écrevisses à pattes blanches, espèce

patrimoniale fortement polluo-sensible.

40 actions
animation et valorisation du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques

L'Association Migrateurs Rhône Méditerranée conduit depuis 1990 des actions de surveillance et connaissance des poissons migrateurs sur le bassin du Rhône pour définir les enjeux de conservation et les bénéfices des travaux de gestion engagés pour les poissons migrateurs. Les actions 2020-2022 ont permis d'assurer la reconduite des suivis des populations, d'améliorer la connaissance des potentialités d'accueil des milieux, notamment pour l'Alose, et d'optimiser la construction de projets en lien avec l'amélioration de la fonctionnalité des milieux pour ces espèces.

26 actions
gouvernance et développement du loisir pêche.
nouvel axe d'accompagnement et de soutien 2020-2022

La Fédération de pêche du Cantal et ses 15 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) développent et animent des Ateliers Pêche Nature (APN). Véritables "écoles de pêche", elles accompagnent les participants à être autonomes et responsables au bord de l'eau.

La Fédération de pêche de la Loire réalise l'actualisation de son Shéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL), document de cadrage du projet de développement fédéral.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes poursuit son engagement pour la pêche avec un montant moyen par action s'élevant à **13 500 € / action** entre 2017 et 2019 et **13 600 € / action** entre 2020 et 2022.



Aménagement d'une zone de pêche partagée à Jaligny sur Besbre (Allier)



Restauration du ruisseau des Glaires (Savoie)

Les associations de protection des poissons migrateurs

Les deux associations de protection des poissons migrateurs du territoire, Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM) et LOIRE GRANDS MIGRATEURS (LOGRAMI) œuvrent pour la reconquête des axes de migration et la préservation des poissons migrateurs (truite de mer, lamproie marine, alose feinte sur le Rhône et saumon, grande alose sur l'axe Loire-Allier, anguille européenne) dans les grands cours d'eau de la région, que sont la Loire, l'Allier et le Rhône.

Dans le cadre des deux "Plan(s) Pêche et Milieux Aquatiques", la Région Auvergne-Rhône-Alpes poursuit son soutien pour les programmes de surveillance et de connaissance des poissons migrateurs.



L'Association Régionale des fédérations de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA)

L'étude *Listes Rouges Régionales*, lancée en 2020 avec le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL), a été publiée début 2023. Deux années de travail, piloté par un groupe d'experts scientifiques, établit un état des lieux des peuplements piscicoles et astacicoles et une évaluation du degré de menace pour chaque espèce.

Un bilan complet, basé sur 20 années de données, qui a également permis une mise à jour des *Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)*. De nouveaux éléments pour sensibiliser et accompagner l'élaboration des prochaines politiques publiques.

